

LE CARDESSIEN

Le mot du Maire

Chers habitants,

Une nouvelle année commence avec quelques projets pour notre commune.

Dans ce journal, vous trouverez tout d'abord les différents travaux qui concernent notre village : les travaux de voirie, envisagés par le Conseil Départemental et la Communauté des Communes de Lacq-Orthez.

Ceux engagés par la commune, avec un point d'honneur sur la rénovation de la salle communale, un des grands projets de notre mandat.

Des travaux à venir, avec le réaménagement de l'entrée de la place de la Mairie et la réfection du pont des Yolettes.

Un autre projet dont nous vous parlerons dans un prochain numéro est la rénovation d'un appartement communal.

Vous trouverez aussi quelques informations concernant les compétences de chaque service au niveau voirie.

Ensuite, quelques mots sur la refonte des modalités et du contrôle des listes électorales, qui a pour but de permettre l'inscription sur les listes électorales à une date plus proche du scrutin et d'obtenir une inscription d'office pour les citoyens ayant nouvellement acquis la nationalité française.

Enfin, deux choses que nous devons vous présenter absolument:

- Le premier vous permettra de faire connaissance à travers quelques lignes avec la première centenaire de notre village: Madeleine LAFFARGUE. Un siècle de vie et un exemple pour nous tous.
- Le deuxième tient plus du devoir de mémoire que nous leur devons: il s'agit de vous présenter les anciens combattants dont les noms figurent sur notre monument aux morts. Vous trouverez sur le feuillet central quelques renseignements récoltés par le Président des Anciens Combattants de CARDESSE.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture .

Pourtapé pla !

Portez-vous bien !

Sommaire

La voirie 2

Informations diverses 3

La salle communale 4 et 5

La salle communale / Notre centenaire 6

Le coin des associations 7

Le coin détente 8

Rappels

- Ramassage des ordures ménagères : le vendredi matin.
- Tri sélectif un mercredi sur deux (semaine impaire).
- Ouverture au public de la mairie : lundi et jeudi matin de 8h30 à 12h.
- Permanence téléphonique : lundi après-midi de 14h à 17h.
- Permanence de Mr. le Maire : mardi soir de 18h30 à 19h30.



Voirie et travaux 2019

Voirie 2019 :

Concernant les travaux de voirie sur notre commune, il n'y aura pas d'investissement cette année, même s'il reste des travaux à terminer sur le chemin Sarramoune.

Néanmoins, les services de la CCLO vont effectuer des travaux d'entretien qui sont importants pour l'évacuation de l'eau sur notre territoire, à savoir, le nettoyage et l'entretien du pont au niveau du croisement de la D9 et du chemin Manaut direction Oloron.

Au fil des années, la terre entreposée sous le pont a glissé vers le ruisseau permettant ainsi le développement de nombreuses herbes et algues. Sous le pont, la différence de niveau entre le lit du ruisseau et le haut du pont s'est considérablement réduite.

Toutes ces accumulations font que l'écoulement de l'eau devient de plus en plus difficile, renforçant le risque d'inondation en amont.

Pour rappel, Les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à recueillir les eaux de ruissellement ou à réguler le niveau de la nappe superficielle. Ils doivent permettre l'évacuation des eaux sans nuire aux fonds amont et aval. Ils sont soumis aux articles 640 et 641 du Code civil. Ils doivent être entretenus et curés régulièrement par leur propriétaire ou gestionnaire pour garantir un bon fonctionnement. Ils ne doivent pas assécher les zones humides. Ces opérations ne sont pas soumises à des procédures (sauf en cas de présence d'espèces protégées, ou de zone de frayère à brochets, ou de zones humides).



Travaux 2019 :

Cette année, sont normalement prévus par la CCLO quelques travaux qui sont importants à nos yeux :

- Premièrement, le pont des Yolettes va être rénové. En effet, suite à l'accident d'un engin agricole, le parapet du pont doit être reconstruit. L'évacuation de l'ancien parapet, tombé dans le ruisseau, est programmée très prochainement.
- Ensuite, les trottoirs le long de la D9 au niveau du cimetière et de la place de la mairie connaissent un changement de couleur depuis quelques mois... la mousse s'étant installée dessus. Ils devraient être rénovés cette année.
- Par ailleurs, l'accès à la place de la mairie étant dangereux en raison du peu de visibilité qu'il offre sur la D9, les services de la CCLO devraient le réaménager. Affaire à suivre...



Le pont des Yolettes.

Route Départementale
9 au niveau de la place
de la Mairie.

Informations diverses

Entretien des espaces verts et fauchages:

L'entretien des espaces verts est tout d'abord une histoire de compétence. En effet, la CCLO sous-traite certaines activités de ce secteur et a renouvelé ses marchés l'année dernière.

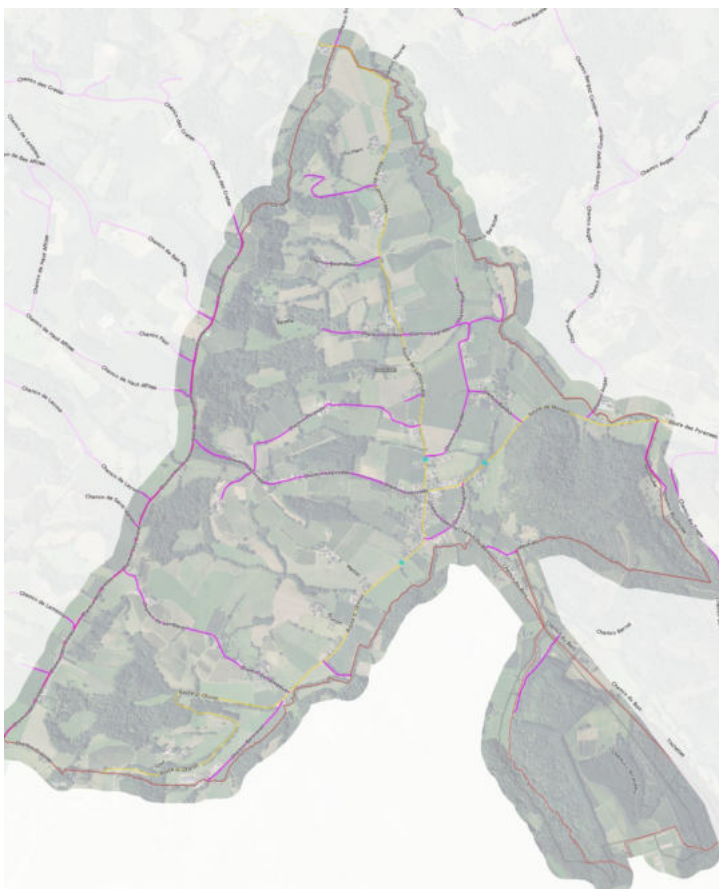
L'entretien comprend plusieurs points : des travaux de fauchage des voies communales, des parcelles et des chemins du domaine privé communal et du plan de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes. Concernant l'entretien des arbres sur le domaine communal, il est également confié à une entreprise extérieure pour la commune de CARDESSE. L'entretien des fleurs et arbustes est de la compétence de la CCLO sauf pour les plantes en pots qui sont du ressort communal.

Vous trouverez ci-joint une carte permettant de savoir quel service entretien les abords de vos chemins :

En jaune tout d'abord, il s'agit des départementales. La D9 (Monein-Oloron) et la D109 (Cardesse-Lahourcade) sont entretenues par les services du Conseil Départemental (DGAPID).

En rose, il s'agit des chemins et voies entretenus pour la CCLO par une entreprise privée.

Et en orange, il s'agit des routes entretenues directement par les services de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.



L'éclairage public:

La CCLO a la compétence des travaux de rénovation et de maintenance des installations d'éclairage public (13 000 points lumineux, 530 armoires de commande), des feux tricolores, du contrôle d'accès (barrières, bornes escamotables), des bassins. Sur toute la Communauté de Communes. Néanmoins, le Maire, tout comme pour la voirie, conserve son pouvoir de police.

La liste électorale et son contrôle:

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovent les modalités d'inscription sur les listes électorales et les règles électorales. La circulaire du 12 juillet 2018 modifie les modalités d'inscription et de gestion des listes électorales. Elle institue un nouveau répertoire électoral unique (REU) élaboré par l'INSEE.

Depuis le lundi 15 octobre 2018, ce REU est transmis aux communes et s'accompagne d'une formation des agents à son utilisation. Le changement porte en grande partie sur la révision annuelle des listes électorales. Les commissions administratives sont supprimées, désormais les listes de chaque commune extraites du répertoire national tenu par l'INSEE seront actualisées en permanence si besoin. Cette compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation est directement transférée aux maires qui peuvent agir tout au long de l'année en fonction de la situation de leurs administrés.

Pour le votant cette disposition devrait permettre de s'inscrire sur les listes électorales à une date plus proche du scrutin, et d'obtenir une inscription d'office pour les citoyens ayant nouvellement acquis la nationalité française. Les Français établis hors de France ne pourront plus bénéficier de la « double inscription », ils devront choisir entre une inscription sur les listes électorales consulaires à l'étranger ou sur les listes de leur commune française de rattachement.

Depuis le mois de janvier dernier, ces nouvelles commissions de contrôle vont être chargées d'exécuter un contrôle à posteriori des refus d'inscription ou de radiation en cas de recours administratif. Elles contrôleront également au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.



Les travaux de la salle communale

Ca y est, les travaux de rénovation de la salle communale touchent à leur fin. Il ne reste que quelques postes à terminer. Ci-dessous, nous vous présentons les différents travaux et leur coût :

1) DESAMIANTAGE DU TOIT : 9861€ HT

Le désamiantage du toit de la salle communale a été une opération délicate puisque l'intervention est très réglementée.

Protection des intervenants, protection des parties inférieures au toit, protection des sols autour de la salle.

C'est la société CARREY qui s'est chargée de cette partie des travaux.



2) TRAVAUX DE CHARPENTE: 50797,30€ HT

Après la dépose de l'ancien toit, le nouveau toit va permettre une meilleure isolation. Il s'agit d'un toit en bac acier laqué.

Ces travaux nous ont conduits, bien sûr, à la rénovation de l'avent avec une surface couverte plus grande et un garde corps tout autour de celui-ci. L'isolation du bâtiment a été refaite également. Elle a été réalisée par l'extérieur et recouverte d'un bardage bois en mélèze.

C'est l'entreprise LAVIE qui s'est chargée de ce lot.



3) GROS ŒUVRE ET MACONNERIE: 17495,45€ HT

Outre divers petits travaux de maçonnerie, le plus gros de ce lot fut la réfection du mur bordant la route.

Il était nécessaire de le rénover compte-tenu de sa fragilité et de son aspect inesthétique.

L'entreprise BORDATTO s'est occupée de ce lot.



Les travaux de la salle communale (suite)

4) PLATRERIE: 8122.60€ HT

Ce lot concerne l'isolation et la réfection du plafond de la salle. L'isolation de celle-ci par le plafond était primordiale. Un nouveau plafond suspendu avec des dalles minérales a été mis en place.

Pour ce lot, c'est l'entreprise SAMISOL qui a été retenue.



5) ELECTRICITE : 17111,76€ HT

Un lot très important puisqu'il comprend toute l'électricité de la salle avec : l'ajout de prises intérieures et extérieures, la mise en place d'un nouveau système de chauffage, la rénovation de tout l'éclairage intérieur et extérieur avec LED et l'installation d'une VMC qui va permettre une meilleure circulation d'air.

L'entreprise INEO AQUITAINE s'est occupée de ce lot.



6) PEINTURE: 4699,50€ HT

Les travaux de peinture nous ont permis de rafraîchir la salle à l'intérieur. Le passe plat a été rebouché pour des raisons de sécurité. Toute la salle, la cuisine et le local rangements ont été repeints .

L'entreprise VILLANUA a été retenue.



Les travaux de la salle communale (suite)

L'installation d'une nouvelle cuisine est prévue dans les semaines à venir et le conseil municipal va se réunir afin d'adopter un nouveau règlement intérieur pour la salle communale.



Notre Centenaire

De mémoire de Cardessien, elle est la première centenaire du village.

Madeleine LAFFARGUE, née PISLOT le 3 décembre 1918 à Oloron Sainte Marie vient donc de souffler ses cent bougies le 3 décembre 2018.

En 1936, elle s'est mariée avec Jean-Baptiste LAFFARGUE, né à Monein, aujourd'hui décédé.

De cette union, sont nés 6 enfants (dont deux sont décédés), 9 petits-enfants, 14 arrière-petits-enfants (un 15e vient de naître en janvier 2019). Enfin, le 18 juillet dernier, est née sa première arrière-arrière-petite-fille, Romane.

Pour l'occasion, un grand chapiteau avait été dressé devant la maison. Toute la grande famille s'y est réunie autour d'un apéritif et d'un bon repas. Au dessert, le personnel accompagnant (médecin, infirmiers, auxiliaire de vie) s'est joint à la famille.

La fête s'est terminée tard le soir par un petit feu d'artifice et un lâcher de lanternes lumineuses.

Madeleine vit dans sa maison du chemin Broucas depuis 78 ans. Elle a eu certes une vie rude, laborieuse, mais cette grande famille réunie autour d'elle montre combien elle est entourée et aimée.

Madeleine est la maman de Jean-Louis, adjoint à la mairie.

Que de nombreux autres anniversaires puissent être fêtés !



Le coin des Associations et l'école

Le Comité d'Animations

Une année se termine, une autre commence : voici une occasion de vous adresser tous nos meilleurs vœux pour 2019 !

Mais également de vous remercier pour vos généreuses participations pour les fêtes du 15 Août !

Los Esbarrits

Notre traditionnelle soirée « castanhas e borret » s'est déroulée l'année passée à Lacommande. La salle de Cardesse étant en rénovation, il a fallu à partir de septembre trouver un autre lieu de répétition. M. Paul MONTAUT, Maire de Lacommande, nous a accueillis sur sa commune à la salle pour tous. C'est tout naturellement que la soirée châtaignes est venue se greffer au mois de novembre. Elle s'est fort bien déroulée avec une salle comble, mêlant comme chaque année théâtre et chants.

Et c'est avec grand plaisir que nous avons retrouvé notre salle de Cardesse toute neuve dès le début de cette année 2019.

Adishatz e a beth léu !

L'Association des Parents d'Elèves

L'association des parents d'élèves de l'école de CARDESSE remercie les habitants qui ont apporté leur contribution au marché de Noël et au loto.

Nous vous donnons rendez-vous au mois de mai pour la traditionnelle vente de fleurs et de plants de légumes en même temps que le vide-grenier.

Le dimanche 26 mai, en même temps que les élections européennes, nous vous proposerons une vente de pâtisseries .

La société de chasse de Cardesse

Don de sanglier: La Société de chasse a offert du sanglier à la municipalité pour le repas des aînés du 19 janvier et ½ sanglier à l' Association des Parents d' Elèves pour le loto de l' école du 10 février.

Repas des chasseurs: Il aura lieu le dimanche 7 avril à 12 h 00 à la salle communale.

Le prix est de 20 € pour les adultes et de 10 € pour les enfants de 6 à 11 ans. Le menu sera précisé dans les invitations individuelles envoyées dans tous les foyers début mars. Les inscriptions seront prises jusqu' au samedi 30 mars chez Jean-Jacques CAMI (2, rue de l' église) ou chez Jean-Marc LEGRET (moulin de haut, route de Monein). Paiement (par chèque de préférence) à l' inscription.

L'Association de yoga

Le yoga et la méditation prennent de plus en plus de place dans notre société hyperactive, car leur bienfaits ne sont plus à démontrer. Je suis devenu prof de yoga pour améliorer ma santé et ensuite pour aider les gens à faire de même. Accompagné, vous pouvez accomplir bien plus que ce que vous pourriez faire seul et en toute sécurité. C'est difficile de trouver le temps et la motivation lorsqu'on est seul, c'est pourquoi le soutien d'un prof est primordiale. Pour que vous puissiez atteindre vos objectifs facilement et rapidement, ne perdez pas une seconde et venez faire un cours d'essai le vendredi soir à 19:00 dans la salle communale de CARDESSE. Souplesse, relaxation, bien être général sont accessibles par une pratique régulière. Profitez en. Pour toute information, Stéphane 0660747598 ou stephane@guenegou.com



Mairie de Cardesse

Tél.: 05 59 21 33 14

Email: mairie-cardesse@sfr.fr

DATES A RETENIR :

- 7 avril : Repas de la Société de chasse
- 26 mai: Élections européennes
- 22 juin: Fête de l'école
- 14 et 15 août: Fêtes locales



Le coin loisirs détente

Gratin de poireaux au fromage à raclette

Pour 4 personnes

- Préparation : 20 minutes
- Cuisson : 20 minutes
- Coût : faible

Ingrédients :

- * 1 kg de poireaux
- * 25 cl lait
- * 15g farine
- * 10g beurre
- * 8 tranches de fromage à raclette

Préparation :

1. Cuire les poireaux à la vapeur pendant 20 min.
2. Pour la béchamel : mettre le beurre, ajouter la farine jusqu'à ce qu'elle soit bien prise dans le beurre puis ajouter le lait.
3. Pour le gratin, disposez les poireaux au fond, recouvrir de béchamel. Puis terminer en disposant les tranches de fromage à raclette sur le gratin. Enfourner à 200°C pendant 20 minutes



SUDOKU

Les règles du sudoku sont très simples. Un sudoku classique contient neuf lignes et neuf colonnes, donc 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.

Au début du jeu, une vingtaine de chiffres sont déjà placés et il vous reste à trouver les autres. En effet, une grille initiale de sudoku correctement constituée ne peut aboutir qu'à une et une seule solution. Pour trouver les chiffres manquants, tout est une question de logique et d'observation.

4	3			7	
		2 6		1 3	
	3 4		1	5	2
	1 6 7 4				5
6		1 5 9			4
9	4				1
	5 7 4 6 9				
4 9				3 1	
8	6 9		3		